N° 154

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juillet 1959.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale (1) *sur le projet de loi,* MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *portant* **amnistie.**

Par M. Jacques DELALANDE

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 24 juillet 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 23 juillet 1959, page 605, 1re colonne.)

(1) *Cette Commission est composée de :* MM. Raymond Bonnefous, *président ;* Fernand Verdeille, Pierre de La Gontrie, Marcel Prélot, *vice-présidents ;* Max Monichon, Gabriel Montpied, Etienne Rabouin, *secrétaires ;* Achour Youssef, Paul Baratgin, Georges Boulanger, Raymond Brun, Marcel Champeix, Adolphe Chauvin, André Chazalon, Jacques Delalande, Emile Dubois, René Enjalbert, André Fosset, Jean Geoffroy, Emile Hugues, Léon Jozeau-Marigné, Paul-Jacques Kalb, Waldeck L'Huillier, Pierre Marcilhacy, Marcel Molle, Léopold Morel, Louis Namy, Jean Nayrou, Guy Petit, Paul Ribeyre, Jean-Paul de Rocca Serra, Sadi Abdelkrim, René Schwartz, Edgar Tailhades, Modeste Zussy.

Voir les numéros :

Sénat : 97, 115, 121 et in-8° 23 (1958-1959).
147 (1958-1959).

Assemblée Nationale (1re législ.) **: 190, 195 et in-8° 27.**

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Prix : 30 francs.